

réseaux. Le peuple canadien s'intéresse à ce que nous disons, à notre façon de le dire, au déroulement des débats ainsi qu'à la pertinence et au sérieux de notre travail. Donc, notre premier souci c'est que l'information diffusée sur les ondes et à l'écran soit pertinente et importante et que ce ne soit pas le genre de détails éoustillants dont la diffusion pourrait paraître intéressante à un caméraman ou un reporter délégué.

• (3.50 p.m.)

Notre deuxième sujet de préoccupation, c'est que les informations à la radio et à la télévision reflètent assez fidèlement ce qui se passe à la Chambre; que le point de vue du gouvernement ne soit pas le seul à être communiqué à la population du Canada, comme cela se produit trop souvent, que le point de vue d'un parti ne soit pas le seul à être communiqué, mais que toutes les opinions exprimées à la Chambre soient exposées aux Canadiens par l'entremise de la radio et de la télévision.

Le troisième point qui nous inquiète, c'est que chaque émission devrait avoir une certaine valeur de divertissement...

Une voix: Ce n'est pas un problème.

M. Lewis: Vous le savez, monsieur l'Orateur, je faisais partie du comité qui a parcouru l'Europe et dont les membres ont subi un lavage de cerveau au sujet de l'OTAN. Le lessivage a été tel que je craignais ne pas avoir toute ma tête à mon retour ici, mais j'ai retrouvé mes esprits et depuis, nous siégeons à huis clos pour rédiger un rapport que je rejette en totalité et avec véhémence. Depuis que j'ai entendu parler de la motion d'aujourd'hui, je me creuse la cervelle pour trouver une façon d'agrémenter les émissions. La seule idée que j'ai eue est de demander au ministre de la Production de défense (M. Jamieson) de chanter les chansons qu'il a déjà interprétées, mais j'ajoute qu'il faudrait les choisir pour ne pas causer d'ennuis aux réseaux. Nous pourrions confier d'autres rôles à certains députés doués pour la comédie afin de rendre le spectacle un peu plus gai qu'il ne le serait autrement. Plaisanterie à part, je parle de la valeur de divertissement, car ce qui est présenté à l'écran et sur les ondes a une répercussion spectaculaire sur les questions en litige. Il faudrait donc choisir des questions appropriées, prendre garde à l'effet

[M. Lewis.]

de ces échanges d'opinions et désigner ceux qui devraient participer à ce débat. Ce sont des éléments qui donnent à ces émissions leur valeur de divertissement.

On se préoccupe de ces trois aspects du problème, monsieur l'Orateur. Il est évident que la Chambre des communes, de fait une des parties du Parlement, ne devrait pas s'ériger en censeur, mais reconnaître d'emblée que le choix de ce qui offre matière à reportage, à information et à divertissement dont j'ai parlé, doit être laissé aux médias d'information. Nous ne voulons pas nous ériger en censeurs de ce qu'ils font.

Nous ne voulons pas que les Canadiens aient l'impression que les députés s'inquiètent à tel point de ce qu'ils disent et de la façon dont ils s'expriment, qu'ils choisissent méticuleusement chacun des mots et chacune des figures qu'ils emploient. Mais, monsieur l'Orateur, je pense que les règles qui président à nos travaux, la façon dont elles sont appliquées à nos débats et la manière dont on choisit les porte-parole du peuple, afin que les diverses opinions puissent s'exprimer dans une mesure équitable à la Chambre, justifient l'institution d'un petit comité des porte-parole des partis, sous la direction de monsieur l'Orateur, qui mettrait au point les modalités de la diffusion des séances de la Chambre, qui déciderait, notamment, de l'endroit où on placerait les caméras et les microphones, de l'heure où l'on en ferait usage, du choix des débats à diffuser, et veillerait à ce que les séquences captées donnent une idée juste, équitable et réelle de la Chambre.

Bien avant qu'expire mon temps de parole de 15 minutes, je termine donc, monsieur l'Orateur, en disant que je n'approuve pas tout à fait l'idée d'étudier cette question avec toute la circonspection possible. J'exhorte le Parlement et les représentants de tous les partis de se mettre immédiatement à l'œuvre. Qu'ils établissent le comité qui s'impose pour examiner en détail la manière de procéder, pour prendre aussitôt que possible une décision et établir promptement le mécanisme requis en vue d'assurer toujours—j'insiste sur «toujours»—une diffusion équitable sous l'égide, la direction et le contrôle de M. l'Orateur, avec l'aide d'un comité représentatif de tous les partis. Ainsi ces émissions ne seront pas de vulgaires spectacles de variétés, visant à amuser le public, à ridiculiser le Parlement, chose trop facile comme nous le savons tous.